

**3 324 postes ont été ouverts au recrutement 2011 d'enseignants du premier degré public, soit près de 4 300 postes de moins qu'en 2010. Aux concours externes, au même titre que les postes, la baisse globale du nombre de candidats présents, engagée depuis 2004, s'accroît en 2011, première session organisée dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants. Aussi, le taux de réussite varie peu dans le temps (17 % en 2011) ; en revanche, il est très contrasté selon les académies, de 8,5 % à 39,1 %. La quasi-totalité des postes a été pourvue aux concours externes, contre 74,1 % aux concours internes. Plus de la moitié des admis aux concours externes a bénéficié d'une préparation en institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). La population des nouveaux professeurs des écoles reste très féminisée : plus de huit admis sur dix sont des femmes aux concours externes, renforçant la féminisation du corps. Plus de neuf lauréats sur dix aux concours externes sont titulaires d'un master 2, ou engagés dans la finalisation du diplôme.**

## Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2011

C'est par voie de concours que le ministère de l'éducation nationale recrute les enseignants du premier degré public et les fait accéder au statut de fonctionnaire titulaire (voir encadré « Sources et définitions »). Le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) est académique : les lauréats sont nommés professeurs-stagiaires et sont affectés dans un département de l'académie dans laquelle ils ont été recrutés. Le choix du département est effectué en fonction des vœux des intéressés et dans l'ordre de leur classement aux concours externe ou interne, et le directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) les affecte dans une école du département.

À la session 2011, 3 324 postes ont été ouverts aux concours de recrutement de professeurs des écoles, soit 1 % des effectifs d'enseignants du premier degré public. 3 100 ont été réservés aux concours externes : 2 914 au concours externe, 100 au troisième concours et 86 au concours externe spécial langues régionales (tableau 1). 170 postes ont été offerts au premier concours interne, concours ouvert aux seuls instituteurs titulaires, et 54 postes aux seconds concours internes. 95 % des 3 252 nouveaux recrutés de 2011 l'ont été par la voie externe. Par ailleurs, 903 contrats ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles dans l'enseignement privé, donnant

lieu à 772 recrutements (voir encadré « Le recrutement des personnels enseignants du premier degré dans l'enseignement privé »).

### En 2011, la baisse du nombre de candidats aux concours externes s'accroît

Après le point haut de 2004, l'offre de postes aux concours externes n'a cessé de se réduire jusqu'à 2011, excepté le maintien en 2010 des 7 000 postes ouverts en 2009. Elle a été divisée par quatre au cours des huit dernières sessions (graphique 1) et par plus de deux entre 2010 et 2011. La session 2011 se situe dans le contexte de l'entrée en vigueur de la réforme de la « maîtrise » (voir encadré « Sources et définitions »), qui relève de deux ans le niveau de diplôme requis, ce qui restreint d'autant les viviers potentiels de candidats. Néanmoins, la baisse du nombre de candidats présents est antérieure à la réforme : division par près de quatre depuis 2004, par plus de deux sur la dernière année observée. Dans les deux cas, elle s'est produite à un rythme équivalent à celui observé pour les postes. Ces tendances communes font que le taux de réussite (nombre d'admis rapporté au nombre de candidats présents) varie assez peu. Il fluctue autour de 20 % depuis 2004,

**TABLEAU 1 – Concours de recrutement de professeurs des écoles : nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis en 2011**  
France métropolitaine + Dom

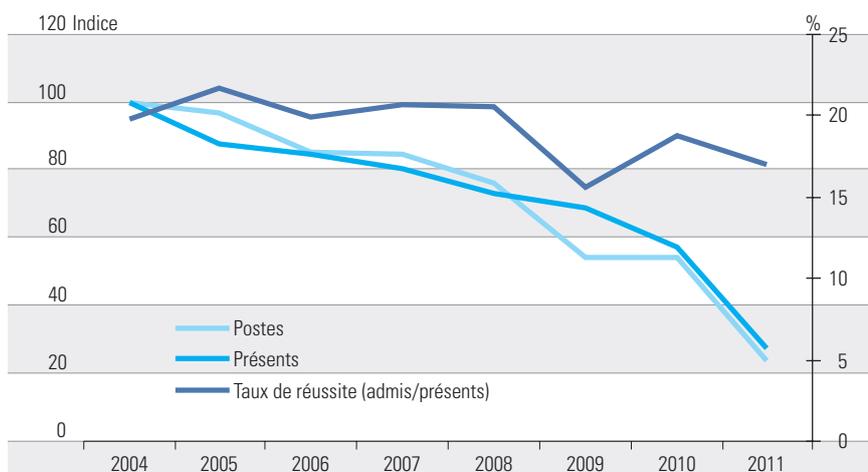
Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admis*	Taux de réussite	Taux de couverture
Concours externe	2 914	35 646	16 273	2 932	18,0	100,6
Concours externe spécial langues régionales	86	295	138	52	37,7	60,5
Troisième concours	100	5 822	1 725	102	5,9	102,0
<b>Total concours externes</b>	<b>3 100</b>	<b>41 763</b>	<b>18 136</b>	<b>3 086</b>	<b>17,0</b>	<b>99,5</b>
Premier concours interne	170	285	147	98	66,7	57,6
Second concours interne	50	3 090	911	68	7,5	136,0
Second concours interne spécial langues régionales	4	83	15	.	.	.
<b>Total concours internes</b>	<b>224</b>	<b>3 458</b>	<b>1 073</b>	<b>166</b>	<b>15,5</b>	<b>74,1</b>
<b>Total</b>	<b>3 324</b>	<b>45 221</b>	<b>19 209</b>	<b>3 252</b>	<b>16,9</b>	<b>97,8</b>

\* Le nombre d'admis peut être supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion Ocean. MEN-MESR DGRH

**GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de postes et de présents (indice 100 en 2004), et du taux de réussite (%) aux concours externes du CRPE**

France métropolitaine + Dom



Lecture : l'axe de gauche indique les nombres de postes et de candidats présents chaque année rapportés à ceux de 2004, fixés à 100. L'évolution des candidats admis, quasi-identique à celle des postes, n'a pas été reproduite. L'axe de droite mesure le taux de réussite, rapportant, pour chaque année, le nombre d'admis à celui des présents.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion Ocean. MEN-MESR DGRH

atteignant un minimum à 15,6 % en 2009 ; il remonte ensuite à 18,7 % en 2010 et s'établit à 17 % en 2011. Autrement dit, le concours demeure sélectif avec 6 candidats présents pour un poste offert.

Comme les années passées, tous les postes offerts sont pourvus : le nombre d'admis est pratiquement égal au nombre de postes.

### Les chances de réussite sont variables selon les académies

Cette moyenne nationale de 6 candidats pour un poste aux concours externes masque une grande dispersion académique, de 1,8 en Guyane, 2,7 à Créteil et 3,1 à Versailles à plus de 9 dans les académies d'Aix-Marseille, de Lyon, de Nancy-Metz et de la Martinique (tableau 2). Parmi les 3 086 candidats admis aux concours externes, plus d'un tiers (39,1 %) est issu des académies de Créteil, de Lille et de Versailles.

### Près de 80 % des lauréats aux concours externes en 2011 étaient déjà présents en 2010

La plupart des candidats aux CRPE se présentent plusieurs fois. Parmi les 18 136 présents aux concours externes à la session 2011, les deux tiers d'entre eux étaient présents à la session 2010 et près d'un tiers retentait sa chance pour la troisième année consécutive. Les 12 149 candidats « redoublants » en 2011 peuvent être rapprochés des 30 491 présents n'ayant pas réussi un concours externe en 2010, soit 40 % de ces derniers. Au regard du taux de réussite global aux concours externes (17 %), les « redoublants » réussissent mieux (19,6 %), comme les « triplants » (19,1 %). Près de 80 % des lauréats de 2011 avaient déjà tenté le CRPE en

2010 ; plus d'un tiers l'avait déjà tenté en 2010 et en 2009.

### Trois lauréats sur cinq aux concours externes sont issus des IUFM

Avec la réforme du recrutement entrée en vigueur à la rentrée 2010, supprimant l'année de stage sur laquelle la seconde année d'IUFM était centrée, les IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) ont ouvert des masters orientés vers les métiers de l'enseignement, incluant la préparation aux concours. Les élèves des IUFM restent le principal vivier de recrutements externes d'enseignants du premier degré public (61,1 %) (tableau 3). Toutefois, cette part perd trois points en un an. La proportion d'étudiants issus des IUFM présente des disparités académiques importantes : si, à La Réunion, seul un admis sur cinq vient d'un IUFM, ils sont plus de quatre sur cinq à Poitiers (tableau 2). La part des étudiants et des élèves d'une école normale supérieure (ENS) reste comparable à celle de 2010, soit 10,5 % à la session 2011. Celle des candidats en activité dans les secteurs privé ou public, et celle des demandeurs d'emploi, progressent, passant respectivement de 7,5 % en 2010 à 10,5 % en 2011, et de 6,5 % à 8,5 %. 7,3 % des postes aux différents concours externes sont pourvus par des personnels d'éducation et de surveillance (principalement des assistants d'éducation).

Les élèves des IUFM conservent un taux de réussite parmi les plus élevés aux concours externes : 22,7 % contre 15,8 % pour les étudiants et de l'ordre de 11 % pour la plupart des autres origines.

**TABLEAU 2 – Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie - Session 2011**

(Concours externe, externe spécial et troisième concours confondus)

Académies	Postes	Présents	Admis	Présents/poste	Taux de réussite	Part des élèves IUFM parmi les admis (%)
Aix-Marseille	94	915	94	9,7	10,3	69,1
Amiens	68	501	68	7,4	13,6	73,5
Besançon	46	399	46	8,7	11,5	45,7
Bordeaux*	113	875	114	7,7	13,0	64,0
Caen	50	393	50	7,9	12,7	70,0
Clermont-Ferrand	36	310	36	8,6	11,6	63,9
Corse	16	102	16	6,4	15,7	31,3
Créteil	555	1 522	555	2,7	36,5	57,5
Dijon	60	404	60	6,7	14,9	63,3
Grenoble	122	765	122	6,3	15,9	56,6
Guadeloupe*	31	249	32	8,0	12,9	40,6
Guyane	62	110	43	1,8	39,1	34,9
La Réunion	60	500	60	8,3	12,0	20,0
Lille	164	1 098	164	6,7	14,9	62,2
Limoges	24	171	24	7,1	14,0	62,5
Lyon	120	1 128	120	9,4	10,6	66,7
Martinique	22	259	22	11,8	8,5	27,3
Montpellier	99	814	99	8,2	12,2	60,6
Nancy-Metz	74	750	74	10,1	9,9	77,0
Nantes	123	780	123	6,3	15,8	73,2
Nice	60	490	60	8,2	12,2	65,0
Orléans-Tours	101	668	101	6,6	15,1	58,4
Paris	62	375	62	6,0	16,5	35,5
Poitiers	74	435	74	5,9	17,0	81,1
Reims	62	343	62	5,5	18,1	72,6
Rennes*	82	576	83	7,0	14,4	62,7
Rouen	69	473	69	6,9	14,6	53,6
Strasbourg*	71	524	73	7,4	13,9	63,0
Toulouse	91	687	91	7,5	13,2	60,4
Versailles	489	1 520	489	3,1	32,2	66,3
<b>France métropolitaine + Dom</b>	<b>3 100</b>	<b>18 136</b>	<b>3 086</b>	<b>5,9</b>	<b>17,0</b>	<b>61,1</b>

\* Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion Ocean. MEN-MESR DGRH

### Les nouveaux recrutements renforcent le taux de féminisation du premier degré

Aux concours externes de professeurs des écoles, les femmes constituent 84,8 % des admis. Les nouveaux recrutements renforcent la féminisation du personnel enseignant du premier degré public en poste : 81,7 % au 31 janvier 2011. Ces dernières années, aux concours externes, le taux a fluctué entre 83 et 84 % avec un pic à

85,3 % en 2010. Le taux de féminisation varie selon les académies, de 71,7 % à La Réunion à 91,5 % à Aix-Marseille. Parmi les lauréats issus des IUFM, 86,9 % sont des femmes (tableau 3).

Le taux de réussite des lauréates est un peu inférieur à celui des lauréats (16,9 % contre 17,9 % pour les hommes).

Entre les sessions 2010 et 2011, l'âge moyen des admis aux concours externes augmente de près d'un an : il est passé de 26,3 à 27,1 ans, dans un contexte d'élévation du niveau du diplôme requis.

**TABLEAU 3 – Origine des lauréats aux concours externes de professeurs des écoles – Session 2011**

France métropolitaine + Dom

Origine des candidats	Admis	%	Rappel 2010 (%)	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Élèves IUFM	1 887	61,1	64,1	22,7	86,9	25,1
Étudiants et élèves ENS	323	10,5	10,3	15,8	85,4	26,2
Secteur privé, fonctionnaires	323	10,5	7,5	11,4	83,6	34,2
Demandeurs d'emploi	262	8,5	6,5	11,9	80,5	31,3
Personnels d'éducation et de surveillance	227	7,3	9,8	10,9	74,0	28,4
Autres*	64	2,1	1,8	9,4	82,8	33,1
<b>Total</b>	<b>3 086</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>17,0</b>	<b>84,8</b>	<b>27,1</b>

\* Autres : enseignants titulaires ou non titulaires, stagiaires.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion Ocean. MEN-MESR DGRH

Par ailleurs, les lauréats issus des IUFM restent plus jeunes (tableau 3). Les lauréats en activité dans les secteurs privé ou public ont sept ans de plus que la moyenne, les demandeurs d'emploi quatre ans de plus. Le taux de réussite décroît avec l'âge : il s'établit à 23,5 % pour les « moins de 25 ans » contre 1 % pour les « 50 ans et plus » aux concours externes.

### En 2011, la quasi-totalité des lauréats a un niveau bac + 5

La session 2011 est la première à se dérouler dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants (dite « mastérisation ») : le niveau de recrutement des candidats aux concours externes se situe désormais au niveau master 2 (bac + 5). Aussi, plus de neuf lauréats sur dix aux différents concours externes de professeurs des écoles sont-ils titulaires d'un master 2 (40,5 %) ou engagés dans la finalisation du diplôme (51,7 %), contre un sur dix en 2010 ; 71,1 % des lauréats étaient alors titulaires d'une licence (graphique 2).

Les taux de réussite aux concours externes varient selon le diplôme. Alors que les taux de réussite des candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme d'une grande école sont respectivement de 25,6 % et 22,3 %, ils s'établissent à 16,2 % pour les candidats titulaires d'un master 2 et à 6,2 % pour les candidats dispensés de titre.

Parmi les candidats ayant renseigné la discipline du diplôme, ceux qui déclarent avoir un master (ou équivalent) de disciplines scientifiques réussissent le mieux (soit un taux de réussite de 21,3 %), suivis par ceux titulaires d'un master de sciences de l'éducation (18,6 %) ; les candidats diplômés de disciplines littéraires réussissent le moins bien (11,8 %).

### Le nombre de postes aux concours internes se réduit

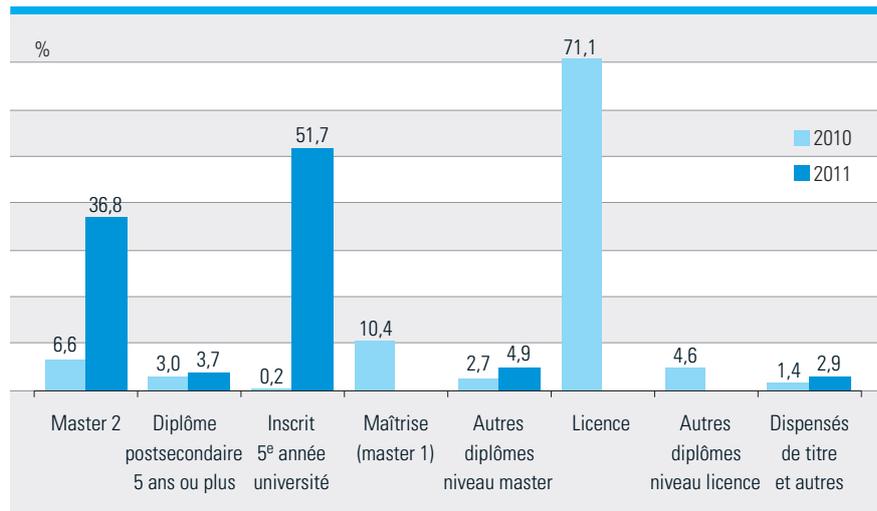
224 postes étaient proposés à l'ensemble des concours internes à la session 2011, 170 postes au titre du premier concours, destinés aux instituteurs, 54 au titre des seconds concours.

Le nombre de postes ouverts au premier concours interne, autour de 3 000 au milieu des années 2000, a fortement baissé à partir de 2008 (*graphique 3*). Cette chute reflète celle du vivier des instituteurs : ils étaient 83 000 titulaires en 2004 contre moins de 8 000 en 2011. À ce concours, la baisse du nombre de candidats présents est plus rapide que la baisse du nombre de postes offerts : en 2004, il y avait 1,6 candidat par poste alors qu'en 2011 il y a moins de candidats que de postes offerts. Le taux de réussite s'améliore légèrement à la session 2011 (66,7 %), par rapport à 2010 (64,2 %).

Aux seconds concours internes, le nombre de postes a été divisé par cinq en huit ans.

### GRAPHIQUE 2 – Part des diplômés des lauréats aux concours externes de l'enseignement du premier degré en 2010 et 2011

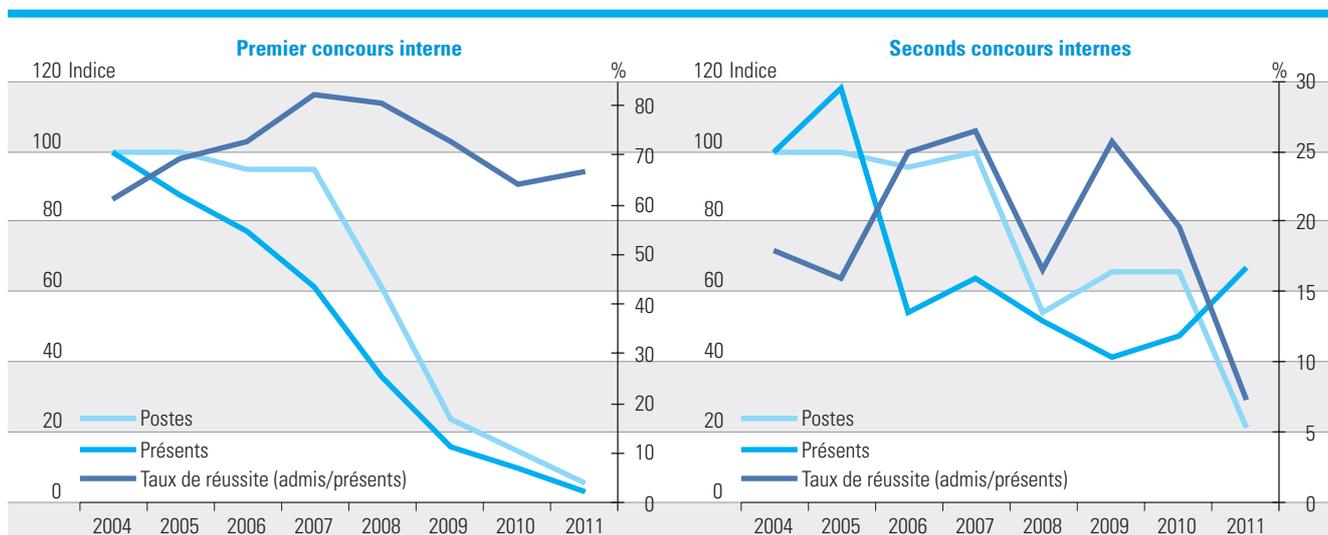
France métropolitaine + Dom



Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion Ocean. MEN-MESR DGRH

### GRAPHIQUE 3 – Évolution du nombre de postes et de présents (indice 100 en 2004), et du taux de réussite (%) aux concours internes du CRPE

France métropolitaine + Dom



Lecture : l'axe de gauche indique les nombres de postes et de candidats présents chaque année rapportés à ceux de 2004, fixés à 100. L'axe de droite mesure le taux de réussite, rapportant, pour chaque année, le nombre d'admis à celui des présents.

Sources : MEN-MESR DEPP / Système de gestion Ocean. MEN-MESR DGRH

La baisse est particulièrement forte entre 2010 et 2011 (- 67,3 %), alors que dans le même temps, les candidats présents sont plus nombreux (+ 40,1 %). Aussi, le taux de réussite s'effondre-t-il en 2011, soit 7,3 % contre 19,7 % en 2010. Les seconds concours internes deviennent très sélectifs en 2011 avec 17,1 candidats pour un poste contre quatre en 2010 (5,5 en 2004).

**Catherine Valette, DEPP A2**

#### pour en savoir plus

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

#### Le recrutement de personnels enseignants du premier degré dans l'enseignement privé

À la session 2011, 903 contrats ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles dans l'enseignement privé. 722 candidats ont été admis : 90,3 % aux différents concours externes et 9,7 % aux concours internes (0,7 % au premier concours, 9 % aux seconds concours). Les chances de succès à un concours de professeurs des écoles du privé sont plus grandes que dans l'enseignement public : le taux de réussite aux concours externes s'élève à 27,6 %, soit dix points de plus que dans le public. Aux seconds concours internes, il s'élève à 10,4 %, soit près de trois points de plus que dans le public. Contrairement au public, seulement huit contrats sur dix ont été pourvus : moins de un sur deux aux concours internes.

## SOURCE ET DÉFINITIONS

Les résultats aux différents concours de recrutement d'enseignants du premier degré proviennent de la collecte d'information effectuée à partir d'extractions du système de gestion Ocean. Le champ géographique recouvre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (Dom).

Sont exclues les données renseignées par les vice-rectorats de Mayotte et de Polynésie française relatives au premier concours interne (seuls postes offerts en 2011), par souci de cohérence des comparaisons avec les sessions antérieures à 2011, soit 135 inscrits, 81 présents et 45 admis pour 55 postes.

### Les concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE)

Plusieurs concours permettent de devenir professeur des écoles selon la situation du candidat. Outre le **concours externe, externe spécial langues régionales** (qui comprend une épreuve de langues régionales), fait également partie de la voie externe le **troisième concours**, ouvert aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

De plus, la voie interne est accessible aux candidats remplissant les conditions de services publics : le **premier concours interne** est ouvert aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédant le concours, le **second concours interne** et le **second concours interne spécial langues régionales** concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics (agents titulaires ou non titulaires d'une des trois fonctions publiques, élèves-professeurs du cycle préparatoire au second concours interne).

### Les diplômes exigés pour candidater au CRPE

L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes des personnels enseignants du premier degré. Les concours sont ouverts aux candidats titulaires d'un master 2 ou en cours de validation de master 2 (inscrit en M2), ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. À titre transitoire et jusqu'à la session 2015 incluse, les conditions de titre ou de diplôme des candidats aux concours internes recrutés avant le 30 juillet 2009 restent celles en vigueur à la session 2009.

Les concours sont ouverts sans condition de diplôme aux mères ou pères d'au moins trois enfants ainsi qu'aux sportifs de haut niveau, au troisième concours, aux élèves-professeurs du cycle préparatoire du second concours interne.

Les épreuves de ces concours sont définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours, excepté celles du premier concours interne, définies dans l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié.

**Présents.** Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

**Admis.** Candidats admis sur liste principale.

**Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.